

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 20 octobre 2011, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Pierre Jeanneret, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Pierre Jeanneret, président, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les membres. Il salue M. Stéphane Boillat, maire, ainsi que les membres du Conseil municipal. Il est constaté l'absence excusée de Mme Aline Ruchonnet, conseillère municipale. Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse. Assiste à la séance de ce soir Mme Catherine Friedli, citoyenne de Saint-Imier.

M. Pierre Jeanneret, président, au nom du Conseil de ville, adresse des félicitations à Mme Florine Pessotto-Bueche, AJU, pour la naissance de sa fille.

...applaudissements...

Mme Florine Pessotto-Bueche, AJU : "Merci."

M. Pierre Jeanneret, président, souhaite également un prompt et bon rétablissement à M. Roland Amstutz, PLR, victime d'un sérieux malaise cardiaque.

En l'absence du secrétaire M. Thierry Spring, PLR, le président M. Pierre Jeanneret demande à la fraction libérale radicale de proposer un membre en remplacement.

M. John Buchs, PLR, propose Mme Talika Gerber, PLR.

Il n'y a pas d'opposition.

Mme Talika Gerber, PLR, rejoint le bureau, et officiera en qualité de secrétaire pour la séance de ce soir.

M. Patrick Linder, SOC : "Il manque également un des scrutateurs, à savoir M. Vital Carnal, SOC. Notre fraction propose en remplacement M. Sébastien Tschan, SOC".

Il n'y a pas d'opposition.

M. Sébastien Tschan, rejoint le bureau, et officiera en qualité de deuxième scrutateur pour la séance de ce soir.

Il n'y a de modification à l'ordre du jour.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2011
3. Communications du président et du maire
4. Plan financier 2013-2016 : information
5. Budget 2012 : décision, préavis au Conseil municipal, voire au Corps électoral
6. Vente de l'immeuble sis Beau-Site 25 pour un prix minimum de CHF 530'000.- avec compétence au Conseil municipal pour négocier la vente et signer les actes y relatifs : décision

7. Rapport final de la commission économique et touristique concernant la Motion "Une communication ciblée pour les outils de développement économique de Saint-Imier" : décision
8. Nomination d'un membre au sein de la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives en remplacement de M. Markus Leuenberger, démissionnaire
9. Nomination d'un membre au sein de la commission de l'Ecole primaire en remplacement de Mme Rachel Bachmann, démissionnaire
10. Motions et interpellations
11. Réponses aux motions et interpellations
12. Petites questions
13. Réponses aux petites questions
14. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. John Buchs (PLR), M. Eric Achermann (PLR), M. Markus Leuenberger (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Pierre Jeanneret (PLR), M. Daniel Müller (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Frédéric Bürki (PLR), Mme Mélanie Erard (AJU), Mme Nicole Leblois (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Florine Pessotto-Bueche (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Silvio Dalla Piazza (AJU), Mme Aurélie Juillerat (AJU), M. Fabien Golay (AJU), M. Patrick Linder (SOC), M. Michel Ruchonnet (SOC), M. Vincent Sheidegger (SOC), M. Johan Vermeille (SOC), Mme Christian Baur Widmer (SOC), M. Sébastien Tschan (SOC) et M. Michel Bastardoz (SOC).

Sont excusés : M. Jérôme Lavanchy (PLR), M. Thierry Spring (PLR), M. Roland Amstutz (PLR), M. Jacques Vuitel (AJU), M. Francis Daetwyler (SOC) et M. Vital Carnal (SOC).

Conseil municipal : M. Stéphane Boillat, maire, M. Raymond Glück, vice-maire, Mme Danièle Kiener, M. Michel Jeanneret, M. Christian Schluemp et M. Patrick Tanner.

Presse : Mme Céline LoRicco Châtelain, Le Quotidien jurassien, M. Blaise Droz, Le Journal du Jura.

Public : Mme Catherine Friedli.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2011

Le procès-verbal du 8 septembre 2011 est accepté par 16 voix pour, 9 abstentions.

M. John Buchs, PLR : "Le parti libéral radical tient à préciser la raison de son abstention lors de l'approbation du procès-verbal de la séance de notre conseil du 8 septembre 2011. Nous trouvons inappropriée et démesurée la déclaration faite sous point 7 par notre collègue M. Jean Luc Berberat, AJU, pour un problème mineur qui est de la compétence de chaque commission municipale. Il est évident que le contenu du procès-verbal n'est pas contesté et que nous remercions M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, pour son excellent travail."

3. Communications du président et du maire

M. Pierre Jeanneret, président : "Comme vous le savez certainement, j'ai eu la grande chance de représenter, en compagnie de M. le Maire, notre conseil dans la ville de Shanghai pour le lancement de la nouvelle collection de prestige de la maison Longines, dénommée The Longines Saint-Imier Collection. Pour cette occasion, la maison Longines avait fait les choses de façon grandiose. Voir le nom de Saint-Imier et de Longines sur de grandes oriflammes le long des avenues de la plus grande ville de Chine nous a remplis d'une grande fierté. Nous avons eu la chance de rencontrer le vice-maire du plus grand arrondissement de Shanghai, accompagné du chargé au développement commercial. Ce fut un moment inoubliable, très convivial et sympathique. Puis il y a eu une magistrale conférence de presse, en présence de la célèbre actrice britannique Kate Winslet, par ailleurs fort sympathique, et abordable. Des centaines de journalistes étaient présents pour relayer les noms de Saint-Imier et Longines dans toute la Chine. Nous avons ensuite assisté, dans une très belle ancienne maison transformée en musée, à la présentation complète de la collection portant le nom de notre ville. Cette présentation a été agrémentée d'une magnifique exposition photographique de notre cité. Chaque vitrine avait un thème et les photos défilaient sur un écran vraiment très bien réalisé et même instructif pour nous. Nous avons également eu l'occasion de faire un peu de tourisme, et, à Pékin, de participer à un séminaire organisé spécialement pour les vendeurs Longines de Russie. Cela a été très intéressant et instructif. Cela m'a permis de voir et sentir les différences de mentalités entre les Russes, les Chinois, et nous. Après une magnifique excursion à la grande Muraille et quelques balades à pied dans la ville de Pékin noire de monde, car nous y étions en pleine fête nationale, liée à l'avènement de Mao le 1^{er} octobre 1949. Puis nous avons malheureusement dû rentrer en Suisse. Je remercie très sincèrement la maison Longines et particulièrement son Directeur M. Walther von Kaenel pour cette grandiose invitation. En partageant quelques jours avec M. Walther von Kaenel, j'ai compris pourquoi Longines avait un développement si considérable. Sa force de travail et son charisme sont impressionnants. Merci Walther et plein succès à Longines."

M. Stéphane Boillat, maire : "Par rapport à ce qui vient d'être dit, j'aimerais me permettre deux réflexions que nous avons ramenées de cette délégation fort lointaine et assez inhabituelle. C'est une collection au nom de Saint-Imier qui a été lancée à Shanghai. A Shanghai, parce que les marchés sont là, en Asie, et que nos horlogers, heureusement, y sont présents. Nous vivons de l'échange. Ce sont justement tous ces achats qui font le succès et qui forment l'emploi dans notre pays. Nous devons beaucoup aux gens qui travaillent, qui fabriquent ces montres, qui les conçoivent. Nous devons aussi beaucoup à ceux qui organisent la production, qui vendent, qui ont arpenté le terrain pendant des années, des dizaines d'années pour que les Chinois aient envie d'acheter des montres Longines. Nous allons tout à l'heure, peut-être, parler d'infrastructures, de moyens, de sommes mises à disposition. Parler de la chance que nous avons d'avoir beaucoup d'éléments de qualité de vie sportive et culturelle,... . Eh bien, sans les horlogers, ces infrastructures, pour nombres d'entre elles, ne seraient peut-être pas là et il y a longtemps que la question des moyens ou des possibilités de les entretenir se serait posée de manière tout à fait dramatique.

La seconde réflexion que m'a inspirée ce voyage est la suivante : dans une montre il y a une mécanique bien sûr, mais il y a une part de rêve. C'est ce qui fait qu'on l'achète. Cette part de rêve, c'est le nom de Saint-Imier. Il fallait voir dans ce musée à Shanghai, au milieu de cette rue piétonne, cette présentation qui était faite de notre commune à l'appui de cette collection; ces gens de Pékin et de Shanghai admirer, regarder, consulter, notre histoire et puis avoir envie de décrocher une petite partie de ce rêve, appelé Saint-Imier. Tout ceci nous dit que ce rêve qui fait vendre, c'est à nous qu'incombe la responsabilité de l'entretenir, de l'embellir. Ce patrimoine, ce savoir-faire, cette histoire, ce lieu, que l'on nous envie, et puis qui fait plaisir, c'est à nous de le choyer, de le développer, de lui donner un réel épanouissement."

M. Pierre Jeanneret, président : "J'ai oublié de vous préciser que nous avons reçu de la part des Longines une plaquette éditée à l'occasion de la sortie de cette nouvelle collection "The Longines Saint-Imier Collection". Nous avons été informés par M. Walther von Kaenel que tous les membres ici présents, et les excusés naturellement aussi, recevront cette plaquette. Actuellement elle n'est pas disponible en français. Dès qu'elle le sera, elle vous sera transmise, soit par la chancellerie municipale soit par un autre canal. La production en français va commencer sous peu."

4. Plan financier 2013-2016 : information

Rapport du Conseil municipal (points 4 et 5) :

Les conseillers de ville ont reçu une documentation complète comprenant 15 parties ainsi que le projet de budget 2012.

L'élaboration du budget 2012 s'est inscrite dans un cadre particulier, qui fait de cet exercice un budget de transition.

Les facteurs extérieurs ont une influence déterminante. Parmi les plus importants, il faut citer les baisses d'impôts communale et cantonale et l'introduction au 1^{er} janvier 2012 de la Loi sur la péréquation financière (LPFC) dans sa teneur révisée approuvée ce printemps par le Grand Conseil.

S'agissant des baisses d'impôts, on rappellera qu'à compter de 2008, la quotité d'impôts communale a été abaissée de 1,5 dixième, passant de 1,84 à 1,69. Par la suite, plusieurs baisses d'impôts ont été décidées au niveau cantonal, la dernière déployant ses effets en 2011. Cette dernière baisse correspond à environ un dixième de quotité.

A ce stade, on peut estimer les effets cumulés des baisses d'impôts communale et cantonale intervenues depuis 2008 et à venir à quelque 3 dixièmes de quotité, soit quelque CHF 1'800'000.- par année dès 2012. Ce montant peut être mis en rapport avec la somme de CHF 7'130'700.- qui correspond à la totalité du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, ou à la somme de CHF 11'420'000.- qui représente la totalité du produit des impôts de la commune attendu en 2012, selon le budget présenté.

A ces éléments très importants, s'ajoutent les effets de la révision de la LPFC. Les effets possibles de cette révision législative ont été présentés à plusieurs reprises au Conseil de ville. Il avait été indiqué que, pour la commune de Saint-Imier, cette révision entraînerait des charges supplémentaires de l'ordre d'un demi à un dixième de quotité. Ces prévisions se sont vérifiées. A compter du 1^{er} janvier 2012, les montants à charge de notre commune augmenteront de CHF 411'700.- en 2012, et plus les années suivantes. Pour 2012, cela représente une charge supplémentaire de 0,6 dixième de quotité. Il faut encore souligner que ces montants ne tiennent pas compte de l'augmentation annoncée des charges dans le secteur de l'Aide sociale, augmentation qui devrait atteindre 91.- par habitant et par année (environ CHF 436'000.-), dès le 1^{er} janvier 2013.

Préalablement à l'élaboration du budget 2012 et dans le cadre du traitement de la motion acceptée par le Conseil de ville, un rapport a été établi par le Professeur Jeanrenaud, et analysé. Il en est ressorti, après un travail d'examen détaillé, que l'organisation générale de l'administration pouvait faire l'objet de regroupements, pour éviter les services trop petits, et que le nombre d'employé(e)s de l'administration municipale correspondait à celui d'autres communes jugées "performantes". La tâche de mener à bien l'organisation future de l'administration, et de la présenter aux organes compétents, est confiée à la commission temporaire chargée de l'étude de la révision du Statut du personnel communal, tandis que la commission des finances poursuivra, forte des constats déjà effectués jusqu'ici, la tâche d'analyse des coûts de fonctionnement de la Municipalité et des besoins futurs en terme d'investissement. Toutefois, le constat a été fait qu'a priori il ne fallait pas compter sur la réduction des charges salariales pour équilibrer le budget, et en aucun cas dans des proportions aussi importantes que les baisses de revenus et augmentations de charges liées aux baisses d'impôts et à la LPFC.

Le Conseil municipal s'est interrogé, à chaque occasion, sur les possibilités éventuelles de diminuer ces charges. A l'occasion de départs, et se fondant sur des tâches qui n'étaient plus attribuées à la Municipalité, le Conseil municipal a pu réduire certains postes. Ainsi, à l'occasion de l'introduction de la nouvelle Loi sur la police qui ne laisse aux communes que des tâches de police administrative, seul un poste d'agent a été conservé. A l'occasion de la suppression des Offices des locations communaux et de la reprise des activités du Sipa (Service d'information sur les places d'apprentissage) par le canton, un demi-poste a été supprimé suite au départ de la responsable de l'agence AVS. Dans le secteur de l'équipement, l'organisation des relevés de compteurs a été repensée, avec l'introduction d'engagements ponctuels liés à des tournées, ce qui a abouti à la suppression d'un demi-poste. A chaque occasion, ces réflexions se sont poursuivies. Toutefois, il faut observer que ces adaptations n'entraînent que des effets financiers, certes positifs, mais bien inférieurs aux montants des charges supplémentaires ou baisses de revenus, et qu'elles introduisent aussi d'autres difficultés d'organisation. La réflexion doit être poursuivie, et chaque occasion doit être saisie pour la mener. Il ne faut pas se leurrer sur ses effets possibles au regard de l'importance des enjeux financiers.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, tant la commission des finances que le Conseil municipal, voient dans ce budget 2012 un budget de transition. Dans un premier temps, il s'avère que ne pas reporter les charges supplémentaires entraînées par la LPFC, amènerait la Municipalité dans une situation financière intenable : confrontée à un déficit de plus de CHF 1,5 million de francs, elle verrait sa fortune importante être rapidement entamée, son endettement relativement faible grimper très vite et, en définitive, les prestations importantes offertes être mises en péril. La prise en compte des seules charges supplémentaires entraînées par la LPFC équivaut à 0,6 dixième, et à une quotité d'impôt nouvellement fixée à 1,75 au lieu de 1,69. Les éléments de calculs et d'analyse qui fondent ces chiffres sont détaillés dans la documentation jointe. Au regard de la plupart des communes voisines, et des quotités des communes les plus grandes de la région, quotités qui sont supérieures à 1,75, cette situation n'est pas inacceptable.

Toutefois, cette prise en compte des effets de la LPFC s'accompagne d'une phase d'analyse détaillée tant du compte de fonctionnement que de besoins futurs d'investissements. La commission des finances mènera cette phase, dès le budget 2012 adopté. Au terme de cet important travail d'analyse, à terminer pour le budget 2013, il s'agira en définitive d'arrêter une stratégie financière pérenne, répondant aux questions essentielles suivantes :

- ***Que voulons-nous pour notre cité à l'avenir ? Quel visage voulons-nous donner à notre commune ?***
- ***Voulons-nous toujours bénéficier de toutes les infrastructures et prestations actuelles ?***
- ***Si oui, sommes-nous prêts à en payer le prix ? (N'oublions pas que nous sommes "peu de monde" à payer pour des infrastructures qui pourraient servir à une population bien plus nombreuse)***

Compte tenu de ce qui précède, sur préavis unanime de la commission des finances, il est proposé de fonder le budget 2012 sur une quotité de 1,75.

Selon la Loi sur la péréquation financière, l'adoption d'une nouvelle quotité d'impôt qui ne fait que répercuter les effets de cette loi (hausse de charges) est de la compétence du Conseil municipal. Aussi, si le Conseil de ville suit cette proposition, le Conseil municipal adoptera sur son préavis la nouvelle quotité proposée. Si le Conseil de ville est d'un avis différent, les effets d'une autre quotité devront être chiffrés et détaillés, et le corps électoral devra voter le nouveau budget ainsi élaboré.

De manière générale, le contenu du budget 2012 est relativement proche des budgets antérieurs. Il n'y a pas de coupes, ni de modifications particulières. Les éléments ci-après peuvent être relevés :

1. Charges de personnel

Les effets des modifications de postes mentionnées ci-dessus ont été intégrés, et les salaires bruts du personnel communal ont été augmentés de 1,8 % par rapport à 2011, augmentation destinée au renchérissement et aux augmentations individuelles.

2. Police administrative

La dotation actuelle n'est pas augmentée. Toutefois, un montant de CHF 103'900.- est à disposition pour le coût des prestations facturées par la police cantonale, mais également pour acquérir des heures de surveillance ciblée. La commission d'organisation du territoire et de la sécurité pourra proposer au Conseil municipal l'utilisation qu'elle juge optimale de ces ressources. Un bilan sera ensuite tiré et, dans le cadre de l'analyse globale qui sera mené, il permettra de déterminer si ce mode de fonctionnement est efficient, ou si la dotation doit être adaptée.

3. Immeubles administratifs : tâche 090

Les attributions aux différents financements spéciaux ont été faites à 55,4 %, soit CHF 370'800.- pour les bâtiments du patrimoine administratif, 20 % soit CHF 64'900.- pour les bâtiments du patrimoine financier et 22,1 % soit CHF 164'100.- pour l'entretien des routes.

4. Ecole enfantine : tâche 200, école primaire : tâche 210 et école secondaire : tâche 212

La LPFC a pour effet une augmentation conséquente des coûts à charges des communes, en particulier si elles conservent des classes à effectifs trop réduits, et également des écologies à charges des communes qui envoient des enfants dans l'école d'une autre commune.

5. Culture et loisirs : chapitre 3

La commission culturelle disposera d'une ligne budgétaire de CHF 6'000.- (compte 309.366.01). En contrepartie, le crédit libre du Conseil municipal a été réduit à CHF 9'000.- (CHF 13'000.- auparavant), de sorte que le Conseil municipal ne traitera plus des demandes d'aide culturelles ponctuelles, comme il le faisait jusqu'à présent, en leur affectant une part de son crédit libre.

La demande d'augmentation présentée par la société Bel-Automne a été suivie partiellement puisqu'un montant supplémentaire de CHF 500.- lui a été octroyé.

6. Médecin scolaire : tâche 460

Afin que les services d'une infirmière scolaire puissent être offerts dans la mesure demandée par le compte de prévention de la santé, le montant à disposition de l'école primaire a été augmenté de CHF 3'500.-.

7. Tâches faisant l'objet d'un financement spécial : 700 eau propre, 710 eaux usées, 720 déchets, 861 gaz

3 tâches prévoient un déficit : l'eau propre de CHF 70'830.-, les eaux usées de CHF 73'300.- et les déchets de CHF 26'400.- alors que le gaz prévoit un bénéfice de CHF 5'810.-.

8. Tourisme : tâche 830

Une subvention annuelle de CHF 2'000.- pour la Fondation de l'observatoire astronomique de Mont-Soleil a été introduite.

Budget des investissements

Les investissements demandés n'ont pas été tous reportés. Si le total des investissements bruts demandés dans le patrimoine administratif pour 2012 se montait à la somme de CHF 4'376'000.-, **un montant de CHF 2'936'000.- a été retenu**. De cette somme, il faut retrancher CHF 465'000.- de recettes diverses (subventions, vente d'immeuble, prélèvement sur financement spécial) pour arriver à un montant total net d'investissements de **CHF 2'471'000.-**, dont **CHF 1'005'000.-** concernent les eaux.

Concernant le patrimoine financier, il a été retenu des dépenses brutes de **CHF 730'000.-** (pour des demandes de CHF 1'050'000.-), les dépenses nettes atteignant **CHF 230'000.-**, après la vente estimée de CHF 300'000.- des abattoirs et le prélèvement de CHF 200'000.- sur le fonds "Projets de développement" pour l'extension du pavillon de la gare.

Sur préavis unanime de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville, un budget 2012 qui présente un déficit de **CHF 877'700.-**. Ce déficit se base sur :

- une quotité d'impôt de 1,75 (changée car 1,69 auparavant)
- une taxe immobilière de 1 ‰
- une taxe des chiens de CHF 70.- pour le village et CHF 40.- pour la montagne
- eau potable : CHF 1.35/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) selon nouveau règlement du 16 mars 2006
- eaux usées : CHF 2.00/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) nouvelle dès le 1^{er} avril 2010 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de ville lors de sa séance du 22 octobre 2009
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets
- une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.- / max. CHF 400.-)

Ouverture de la discussion :

M. Pierre Jeanneret, président, propose de traiter les points 4 et 5 en prenant le plan financier et le budget partie par partie.

Il n'y a pas d'objection à cette manière de faire.

Le plan financier et le budget sont passés en revue partie par partie

M. Pierre Jeanneret, président, demande si les membres souhaitent s'exprimer sur le plan financier 2013-2016.

Aucun membre ne demande la parole.

M. Pierre Jeanneret, président, demande si les membres souhaitent s'exprimer sur le budget 2012.

M. John Buchs, PLR : "Nous venons de parcourir 39 millions dans un temps record." Premier constat, la documentation qui nous a été remise par le Conseil municipal est de qualité. Les commentaires et le préavis de l'exécutif sont également clairs. Nous tenons à remercier tout particulièrement l'administrateur des finances M. Mario Castiglioni, pour cet excellent dossier.

Quelques commentaires :

- Budget des investissements 2013-2016

Le parti libéral radical tient à rappeler un principe élémentaire en ce qui concerne le budget des investissements : notre commune a le devoir d'entretenir et développer le patrimoine communal, aussi bien les biens-fonds que les installations. Une commune qui n'investit plus suffisamment met en danger son développement socio-économique, et au travers de ce dernier son image et son attractivité. De plus, entretenir selon une planification rigoureuse et réfléchie permet de maintenir des places de travail, d'apprentissage, ainsi que des savoir-faire à Saint-Imier, pour autant que les travaux soient adjugés à des entreprises locales.

En ce qui concerne le budget des investissements 2013-2016, nous avons pris bonne note des différents investissements planifiés. Il est évident que nous ne souscrivons pas à toutes les propositions qui nous sont faites par le Conseil municipal. Mais comme il s'agit d'une information, nous n'allons pas engager un débat de fond sur le sujet. Ce dernier aura lieu en temps opportun. Nous dirons simplement que nous avons été étonnés de constater que pour les halles de gymnastique inaugurées en 1973, on propose 2,5 millions au total en 2013 et 2014, puis plus rien pour les années 2015 et suivantes. Le montant de 2,5 millions représente la réfection des halles actuelles, alors que le projet global est évalué à plus de 8 millions.

- Budget des investissements 2012 :

Le budget d'investissements 2012 proposé se monte à CHF 2'936'000.-. Premier constat, une grande partie des investissements ne sera pas visible par la population. En effet, il s'agit de travaux liés au développement et à l'entretien du réseau de l'eau et du gaz, y compris l'entretien du collecteur des eaux usées. Près de la moitié des investissements seront "souterrains", mais sont indispensables pour améliorer la sécurité de la population et la qualité de vie de cette dernière.

Quelques investissements par contre ont provoqué des interrogations dans notre groupe. Par exemple, la vente des abattoirs. Qui a fixé le prix de vente ? Les services municipaux qui déposent du matériel dans ces locaux ont-ils été consultés ? Les acquéreurs potentiels savent-ils que ce bâtiment est protégé ? Nous attendons des explications du Conseil municipal.

L'aménagement de la Place du Marché Sud devisé à CHF 145'000.- nous a surpris. Car l'aménagement de la Place du Marché Nord devisé à CHF 965'000.- est reporté après 2016. La politique "du salami" n'est pas acceptable : le crédit total, soit les deux parties cumulées se monte donc à CHF 1'110'000.-. L'ordonnance sur les communes précise à son art. 102 ce qui suit : interdiction de fractionner : les dépenses qui s'impliquent réciproquement sont additionnées et décidées en la forme d'une dépense globale. Il n'y a pas de doute, si le Conseil municipal veut présenter cet objet en 2012, il doit demander le crédit total.

En ce qui concerne l'aménagement de la Place du Marché, la fraction libérale radicale n'adhère pas au projet, pour la partie Nord. Premièrement, parce que notre commune n'a pas les moyens d'investir pour un projet qui ne représente pas une valeur ajoutée pour l'image de Saint-Imier et que d'autres projets sont plus importants pour la qualité de vie de la population. Nous pensons en particulier aux halles de gymnastique, dont toute la population peut bénéficier, des enfants aux adultes. Deuxièmement, si l'on s'en réfère au concept d'aménagement du centre-ville, il n'y aura plus qu'une voie de circulation à l'Ouest de la Place du Marché, ce qui est nettement insuffisant, alors qu'aujourd'hui déjà la circulation est difficile avec deux voies de circulation. Les urbanistes créent par cette proposition des problèmes supplémentaires de circulation sur une place très fréquentée.

Nous demandons donc un moratoire de 8 ans avant de reprendre le projet d'aménagement de la Place du Marché Nord. Nous soutiendrons par contre le projet de l'aménagement de la Place du Marché Sud si le moratoire est accepté.

Dans les gros travaux pour 2012, on ne parle pas de la patinoire, alors que des travaux importants sont, à notre connaissance, indispensables pour assurer la sécurité des utilisateurs.

Une dernière question sur le budget des investissements : que va-t-on faire des CHF 100'000.- planifiés sous la rubrique : réseau des fontaines ? Y a-t-il un programme global de réhabilitation des fontaines municipales ?

Dernier constat, la recette de CHF 500'000.- prévue pour la vente de places de parcs dans le garage souterrain à la rue du Collège a disparu du budget des investissements. Il y a donc un changement de stratégie de la part du Conseil municipal. Une information serait utile, aussi pour bien le Conseil de ville, que la population.

- Budget 2012

Dans son message le Conseil municipal pose trois questions clefs pour l'avenir de Saint-Imier.

Quelques paramètres nous sont déjà connus, soit au travers du rapport du professeur Jeanrenaud, soit par le biais de l'administration des finances communale et cantonale. Afin qu'il fasse toujours bon vivre à Saint-Imier le parti libéral radical s'engage pour une politique cohérente et réaliste à moyen et long terme, sans endettement excessif. Il ne faut pas transférer des dettes aux générations futures. En effet, Saint-Imier vit au-dessus de ses moyens. Certaines infrastructures sont conçues pour une population beaucoup plus importante. Il ne suffira pas de proposer simplement une augmentation de la quotité, sans contrepartie, mais on ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs. Une augmentation de quotité signifie une baisse du pouvoir d'achat pour une grande majorité de notre population, soit une diminution du niveau de vie. Une diminution de la consommation se répercute également rapidement auprès du commerce et de l'artisanat local.

Depuis trois ans maintenant, la population a tendance à baisser. Pour l'année 2011, il est fort vraisemblable qu'on enregistrera une nouvelle diminution de la population. Malgré tous les efforts de promotion de notre cité, la population régresse, pourquoi ne vient-on pas habiter Saint-Imier, qui possède des infrastructures pour une population de 10'000 à 15'000 habitants ?

Il s'agit d'être réaliste et ne pas pratiquer la politique de l'autruche. Parmi les 3'124 contribuables de Saint-Imier en 2009, 578 personnes physiques ne paient pas d'impôts, soit le 18,5 %. Il est également intéressant d'analyser pourquoi à Saint-Imier 2'651 contribuables sont taxés sur un revenu imposable de CHF 60'000.- et moins, ce qui représente le 85 % des contribuables, alors que dans le canton de Neuchâtel cette catégorie représente le 70 %. Dans les revenus moyens de 60'000.- à CHF 150'000.- imposable, 433 contribuables, soit le 14 % pour Saint-Imier, alors que le canton de Neuchâtel est à 27 %, soit presque le double.

La proportion de contribuables de la classe moyenne à Saint-Imier est pour le moins surprenante, aussi bien sur le plan cantonal, que par rapport au canton de Neuchâtel ? Pourquoi ?

Il y a du pain sur la planche. Le parti libéral radical s'engage à participer activement à trouver des solutions aux différents problèmes et des réponses aux questions ouvertes.

Nous constatons également que le règlement et tarifs sur les émoluments qui a été approuvé par l'autorité compétente en 1992, il y a presque 20 ans, n'a pas été révisé, ceci malgré l'intervention du parti libéral radical depuis trois ans. Ainsi, certaines personnes bénéficient de prestations personnelles fournies par la commune au prix de 1992. Si l'on estime la non adaptation du règlement au prix effectif de la prestation fournie depuis 5 ans, ce sont au minimum CHF 80'000.- qui n'ont pas été encaissés par la commune ? Est-ce normal ?

En conclusion, le parti libéral radical accepte ce budget 2012 dit de transition, ainsi que les différentes taxes."

M. Patrick Linder, SOC : "J'aimerais dire en préambule que, comme le parti libéral radical, nous partageons les mêmes soucis du maintien de qualité de vie à Saint-Imier. Concernant les commentaires qui ont été esquissés au niveau du plan financier, je suis obligé de reprendre une expression de M. Francis Daetwyler, SOC, qui est : " un plan financier compte parmi les documents qui se transforment le plus vite en maculature". Le parti socialiste défendra une ligne pragmatique dans le calendrier des investissements pour les 4 années qui s'annoncent. Nous souhaitons adresser nos remerciements et nos félicitations à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et par la même occasion lui souhaiter un joyeux anniversaire à l'occasion de ses 50 ans fêtés ce soir. Ceci dit, l'année passé, au même moment, devant cette assemblée, c'est-à-dire lorsqu'on s'apprêtait à voter le budget 2011, je proclamais que les discussions qui gravitent autour du budget touchent à des questions de vision de la société. Parallèlement, alertés par les changements qui s'annonçaient, nous émettions une mise en garde ou des avertissements sur le volume des investissements alors prévus, et le risque de devoir à terme faire des choix potentiellement douloureux. Ces éléments restent valables cette année. Si nous pouvions encore employer le futur il y a 12 mois, pour décrire ces potentiels choix, il semble que nous devions aujourd'hui nous résoudre à bientôt utiliser le présent. Comment en sommes-nous arrivé là ? Il s'agit de facteurs externes sur lesquels nous n'avons pas une très grande influence. Facteurs externes comme la loi sur la péréquation financière qui nous est nettement défavorable et nous oblige à faire face à de nouvelles charges qui nous sont imposées. Que ceux qui osent encore prétendre que la fiscalité communale compte parmi les 10 premiers facteurs d'attractivité d'une commune soient rassurés, Saint-Imier reste amplement compétitive. Par contre, cette hausse d'impôt nous engage à nous questionner sur notre organisation et notre planification financière. Voulons-nous maintenir la qualité de vie à Saint-Imier ? Voulons-nous que les enfants de Saint-Imier vivent le même village que nous avons eu la chance de vivre ? Voulons-nous que les gens restent et viennent à Saint-Imier ? Voulons-nous pouvoir faire du sport ? Nous y déplacer aisément, ou avoir une vie culturelle riche ? A toutes ces questions et celles qui y ressemblent, le parti socialiste dit : "Oui". Oui, car le choix principal à faire aujourd'hui et de décider de la vision que nous devons avoir d'une commune. Le parti socialiste se battra, avec pragmatisme, pour offrir aux imériens et aux gens de la région la meilleure qualité de vie possible. Le parti socialiste aimerait ce soir qu'un paramètre soit désormais intégré à cette équation. Un paramètre qui tiendrait dans cette question : "peut-on financer à 5'000 habitants des infrastructures pour une dizaine de milliers d'habitants ?" Ne faudrait-il pas chercher à grouper ces habitants pour maintenir, sans doute avec moins de problèmes, la qualité de nos prestations. C'est avec cette interrogation, que nous mettons ce soir sur la table, que nous donnons un préavis favorable à ce budget."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Un déficit prévu de CHF 877'700.- malgré une augmentation des impôts de 0,6 dixième et un montant d'investissement raisonnable, cela montre bien que la situation financière de la commune de Saint-Imier est pour le moins préoccupante.

Nous étions avertis depuis déjà pas mal de temps que les effets conjugués des baisses d'impôts et de l'entrée en vigueur de la nouvelle LPFC allaient lourdement grever nos finances. On constate aujourd'hui qu'effectivement ces effets sont désastreux. Cela nous oblige dans un premier temps à répercuter une partie d'entre eux sur les contribuables qui verront leur facture d'impôt augmenter. Mais il faut bien comprendre que nous n'y pouvons

rien, je l'ai déjà dit et je le répète, cette nouvelle loi cantonale est une aberration qui nous punit parce que nous avons été trop bons, nos autorités ont trop bien fait leur boulot, si bien que notre commune est considérée comme commune riche qui se doit par solidarité d'aider les pauvres communes (beaucoup moins disciplinées que la nôtre) et les grandes villes bernoises. Voilà ce que c'est que d'être un bon élève.

Et encore une fois notre sagesse nous pousse à freiner nos investissements, à ralentir notre train de vie, à rester bon élève discipliné. Pour devoir encore l'année prochaine subir un effet plus important de cette loi inique qui nous obligera selon toute vraisemblance à devoir encore augmenter la quotité pour ponctionner la hausse des charges de CHF 91.- par habitant (soit CHF 436'000.- au total) dans le domaine de l'aide sociale. Grâce à cette loi, en l'espace de deux ans, nos charges auront bondi d'un million de francs, soit l'équivalent de 2 dixièmes de quotité. Je suis à ce point écœuré que j'ai presque envie de dire ce soir : "laissons-nous aller, investissons, dépensons, dilapidons, endettions-nous. Alors on pourra peut-être bénéficier de la LPFC comme les autres." Parce que lorsque je traverse le canton et que je compare les infrastructures des communes du Seeland, de l'agglomération bernoise, de l'Emmenthal ou de l'Oberland aux nôtres, je me pose quand même des questions et j'ai vraiment de la peine à croire que les riches, c'est nous. Riches au point de devoir distribuer notre "fortune" pour venir en aide à de pauvres communes et financer leur développement. Il faudra un jour qu'on m'explique comment sont calculées les indices de cette LPFC et qu'on m'explique ce que signifie le mot solidarité. Ce soir j'ai juste l'impression de me faire avoir.

Mais voilà, on est peut-être trop sage, trop docile, trop gentil, trop bon. Moi le premier qui accepte encore une fois de me serrer la ceinture et de vous proposer d'approuver ce budget de transition qui (je cite cette jolie litote tirée du tractandum) "n'est pas inacceptable". Jusqu'à quand cette situation ne le sera-t-elle pas ?

Car il est dit que ce budget était un budget de transition. Qu'il devra être suivi d'une analyse plus fouillée qui aboutira à des choix douloureux. Augmentation des impôts pour conserver les acquis ou couper dans les prestations, dans les investissements, abandonner des projets de développement de la commune. Peut-être les deux (sûrement serais-je tenté de dire).

Les perspectives d'avenir sont sombres. J'ai dit lors d'un précédent conseil que nous vivons au-dessus de nos moyens. Ce soir je suis moins péremptoire dans mon affirmation. Nous vivons certes au-dessus de nos moyens non pas parce que nous sommes des flambeurs ou que nous gérons mal nos finances, mais parce qu'on nous prive des moyens dont légitimement nous pourrions disposer. C'est une nuance d'importance et j'espère que les citoyennes et les citoyens de notre commune en auront conscience lorsque nous, autorités, serons contraints de prendre des mesures forcément impopulaires pour que la situation financière de Saint-Imier ne se détériore pas.

Je tiens encore ici à remercier le Conseil municipal qui nous a laissé le choix de nous prononcer sur ce budget alors qu'il aurait très bien pu, à l'instar de Moutier ou de Tramelan, simplement nous en faire prendre connaissance puisque, exceptionnellement, cette année il était souverainement compétent d'élaborer un budget sans que le législatif n'ait rien à dire. Cela montre bien que la confiance règne entre l'exécutif et le législatif imérien. Et cette confiance est très importante en cette période cruciale pour notre avenir où il faudra travailler de concert pour relever les défis qui s'annoncent.

J'adresse également mes plus sincères remerciements à M. Mario Castiglioni et à ses collaboratrices et collaborateurs qui font de l'excellent travail. J'en profite pour lui souhaiter au nom de la fraction alliance jurassienne un joyeux anniversaire."

M. Stéphane Boillat, maire : "Il n'est pas d'usage de répondre suite à des déclarations. Toutefois, il y a eu certaines questions et je me permets d'y apporter quelques éléments de

réponse. Il faut savoir que le plan financier a une valeur indicative et que chaque objet qui y figure doit faire l'objet d'une décision en bonne et due forme par l'organe compétent. La mention des abattoirs est issue d'une réflexion. Nous avons des éléments du patrimoine immobilier communal très importants. Je pense notamment aux abattoirs, à l'ancien manège, au bâtiment du ceff santé-social. Il s'agit d'immenses défis si l'on doit les entretenir. Les sommes qu'il faut y consacrer sont colossales, surtout si ces bâtiments ne sont pas utilisés. Je pense ici au bâtiment du ceff santé-social. Si ces indications figurent au plan financier, c'est qu'il faut réfléchir à l'avenir de ces bâtiments. Les montants qui ont été inscrits n'ont rien de rigoureux, ni de scientifiques. C'est une estimation. A ce jour, aucune démarche officielle n'a été faite pour obtenir une expertise ou un rapport. Le jour où la question se posera, alors effectivement, les commissions compétentes élaboreront un rapport dans lequel toutes les questions que vous avez posées trouveront une réponse. L'indication des abattoirs est ici pour nous rappeler l'importance qu'il y a à trancher cette question dans les prochaines années sans quoi nous aurons à faire des investissements conséquents. Ensuite, concernant le réseau des fontaines : l'investissement indiqué qui est de CHF 100'000.- est lui aussi issu d'une réflexion globale. Actuellement, le réseau des fontaines part depuis la source du Praz Rond, passe sous les Longines, puis sous le "Chotet", pour arriver sur la Place du-16 Mars où la fontaine est alimentée. Puis, la conduite monte en direction de la rue Agassiz pour rejoindre la fontaine de la Place du Marché. Ce réseau n'est pas en bon état. Je vois la réaction de M. Vincent Brahier, PLR, employé au service des travaux publics. L'alimentation est dans un très mauvais état. L'idée est de profiter de la réfection de la route cantonale pour tirer une conduite qui relierait directement les deux places et qui permettrait d'alimenter, la fontaine de la Place du Marché sans devoir faire tout le parcours actuel. Voilà pourquoi ce montant est inscrit. Concernant les places de parc : vous vous souvenez que dans le message au Corps électoral le 27 septembre 2009, à l'appui du crédit pour la construction du bâtiment scolaire, il était indiqué que dans les recettes on mettait un million de francs qui correspondait à la vente de Beau-Site et à la vente ou à la location des places de parc mais que des décisions ultérieures étaient réservées. Pour Beau-Site 25, c'est à vous de prendre la décision ce soir. Quant aux places de parc, sur préavis des commissions, et c'est aussi un point de vue qui a été exprimé ici, il a été décidé de ne pas vendre immédiatement les places de parc, mais de privilégier la location avec la pose d'un horodateur, ce qui fait que la rentrée qu'on aurait pu tirer d'une vente a été supprimée du budget des investissements au profit des rentrées des locations qui se trouvent dans le budget de fonctionnement. Je pense avoir répondu aux interrogations. En guise de conclusion, j'aimerais dire, et ceci mettra peut-être un peu de baume au cœur, que viennent d'être publiés les nouveaux barèmes cantonaux, les barèmes de la loi cantonale sur les impôts. En 2012, ces barèmes sont légèrement favorables. Les calculs qui ont été réalisés aujourd'hui par l'administrateur des finances montrent que pour la plupart des personnes la somme de l'impôt cantonal et communal en 2012 ne sera pas supérieure malgré l'augmentation de 0,6 dixième de quotité. Plutôt que d'une hausse, il s'agit d'une "non baisse". Voilà ce qui m'a été communiqué cet après-midi. Je vous propose de transmettre ces chiffres aux membres de la commission des finances, et puis également aux membres de votre conseil qui souhaitent avoir plus d'indications qui peuvent être utiles dans les explications que vous donnerez à vos concitoyens."

M. Pierre Jeanneret, président, indique que le point 4 de l'ordre du jour, à savoir Plan financier 2013-2016, étant une information, il n'y a pas de décision à prendre. Par conséquent il propose de passer au point 5."

5. Budget 2012 : décision, préavis au Conseil municipal, voire au Corps électoral

Les conseillers de ville se sont exprimés sous le point 4 de l'ordre du jour.

Au vote, le budget 2012 qui présente un déficit de **CHF 877'700.-**. Ce déficit se base sur :

- une quotité d'impôt de 1,75 (changée car 1,69 auparavant)
- une taxe immobilière de 1 ‰
- une taxe des chiens de CHF 70.- pour le village et CHF 40.- pour la montagne
- eau potable : CHF 1.35/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) selon nouveau règlement du 16 mars 2006
- eaux usées : CHF 2.00/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) nouvelle dès le 1^{er} avril 2010 selon nouveau règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de ville lors de sa séance du 22 octobre 2009
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets
- une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.- / max. CHF 400.-)

est accepté à l'unanimité.

M. Stéphane Boillat, maire : "J'aimerais préciser que formellement votre décision de ce soir est un préavis à l'attention du Conseil municipal. Il s'agit d'un préavis concernant la hausse de la quotité d'impôt et le budget. Nous allons évidemment et très vraisemblablement suivre votre préavis dès notre prochaine séance. J'aimerais aussi dire qu'il s'agit, je pense, de l'unique et dernière fois que nous aurons à procéder de la sorte, et que le budget 2013 reviendra complètement en vos mains avec la procédure normale. Je vous remercie de votre collaboration dans ce travail d'élaboration compte tenu de cette loi un peu particulière."

6. Vente de l'immeuble sis Beau-Site 25 pour un prix minimum de CHF 530'000.- avec compétence au Conseil municipal pour négocier la vente et signer les actes y relatifs : décision

Rapport du Conseil municipal :

Depuis la rentrée scolaire d'août 2011, l'école enfantine de Beau-Site n'est plus utilisée, puisque toutes les classes d'école enfantine sont regroupées au centre de la localité, notamment dans le nouveau bâtiment recevant également l'école à journée continue. Dans le cadre de la procédure d'adoption du crédit relatif au nouveau bâtiment, la vente de l'école enfantine de Beau-Site avait été évoquée, avec la précision qu'elle ne pourrait intervenir que moyennant décision ultérieure.

La commission de gestion des bâtiments et des installations sportives a traité cet objet, et examiné les possibilités d'autres affectations dont la commune pourrait bénéficier. A l'unanimité, la commission a conclu de cette analyse que la vente s'imposait.

La commission des finances a examiné cet objet. La vente a également été retenue; il convient de l'organiser prochainement, afin d'éviter que l'immeuble ne perde de la valeur pendant une longue période d'inoccupation. La commission des finances a également discuté des modalités de la vente.

Se fondant sur les préavis unanimes des commissions de gestion de bâtiments et des installations sportives, et des finances, le Conseil municipal, unanime, propose de vendre l'immeuble Beau-Site 25, selon la procédure suivante :

1. Le Conseil de ville décide de la vente, et délègue au Conseil municipal la compétence d'y procéder.
2. Le Conseil de ville fixe un prix de vente plancher. Sur la base des expertises qui ont été faites, et qui ont été remises aux chef(f)es de fraction, il est proposé de fixer ce prix

plancher à CHF 530'000.-. Les expertises concluent à une valeur vénale supérieure. Toutefois, comme dans toute vente, il convient de prévoir une marge de manœuvre, afin de permettre la vente si aucun prix offert n'atteignait le montant des expertises, ou si un acheteur présentait, à un prix d'achat plus bas que l'expertise, un projet d'utilisation profitable à la collectivité publique. Si ce prix plancher n'était pas atteint, la compétence de décider la vente à ce prix inférieur reviendrait au Conseil de ville, qui serait à nouveau saisi du dossier.

3. Dès la décision du Conseil de ville, et pour autant qu'elle soit favorable, un groupe de travail réunissant des membres de la commission des bâtiments et des installations sportives, de la commission des finances, et du Conseil municipal sera créé. Ce groupe sera chargé de définir exactement la procédure de vente, les publicités à faire, les critères de vente, puis de traiter les demandes d'achat reçues et de préavis au Conseil municipal la vente à un intéressé.

Sur préavis unanimes de la commission des bâtiments et des installations sportives, et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville l'adoption de l'objet soumis, et son exécution selon la procédure décrite ci-dessus.

Ouverture de la discussion :

Mme Christiane Baur Widmer, SOC : "Après avoir pris connaissance de la documentation à disposition, la fraction socialiste propose d'accepter la vente de l'immeuble Beau-Site 25 et la délégation au Conseil municipal de la compétence d'y procéder. Notre fraction propose également d'accepter la fixation du prix plancher à CHF 530'000.- et le retour du dossier devant notre conseil en cas de prix de vente inférieur. La fraction socialiste demande à ce qu'une attention toute particulière soit apportée aux offres qui contiendraient un projet d'utilisation profitable à la collectivité publique. Ce bâtiment fait partie de l'histoire de notre cité et de nombreux citoyens de notre village y ont fait leurs premiers pas dans le monde scolaire, et le fait qu'il puisse encore être utilisé d'une façon ou d'une autre par notre population rendrait la perte de ce patrimoine moins importante. Pour terminer, la fraction socialiste propose de simplifier la procédure de vente de l'immeuble. Elle estime le Conseil municipal tout à fait apte à mener à bien les transactions nécessaires à la vente de l'immeuble et est d'avis que la création d'un groupe de travail ne ferait que retarder la vente. La fraction socialiste demande donc à ce que le point 3 soit modifié de la manière suivante :

3. Dès la décision du Conseil de ville, et pour autant qu'elle soit favorable, le Conseil municipal se chargera de définir la procédure de vente, les publicités à faire, les critères de vente. Il traitera les demandes d'achat reçues et décidera de la vente aux conditions émises sous point 2.

En cas de non acceptation de la simplification de la procédure de vente, les membres de la fraction socialiste s'abstiendront de voter."

Mme Florine Pessotto-Bueche, AJU : "La fraction alliance jurassienne a pris connaissance avec grand intérêt du dossier concernant la vente du bâtiment sis Beau-Site 25. Elle remercie vivement la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives, la commission des finances ainsi que le Conseil municipal pour les analyses effectuées et le préavis clair qui en résulte. La fraction alliance jurassienne accepte la vente dudit bâtiment selon la procédure en 3 points unanimement soumise, et se réjouit d'ores et déjà de la création du groupe de travail directement chargé du dossier. En outre, nous espérons que la promotion de l'objet pourra se faire selon des critères visant à privilégier un acquéreur susceptible d'amener une plus-value à la cité et à ses habitants."

M. Markus Leuenberger, PLR : "Le parti libéral radical a examiné avec intérêt la proposition de vente de l'immeuble Beau-Site 25, ainsi que la procédure y relative. Nous sommes d'avis

que la modification du point 3 pourrait simplifier cette vente et nous rejoignons, par conséquent, la proposition du parti socialiste."

M. Pierre Jeanneret, président : "Il y a donc une modification demandée par la fraction socialiste, concernant le point 3. Si j'ai bien compris, s'agit-il de supprimer ce point ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "La proposition qui est faite, me semble-t-il, est que le Conseil municipal devienne le groupe de travail."

M. Christiane Baur Widmer, SOC : "Oui, exactement."

M. Pierre Jeanneret, président : "Donc, nous devons voter la chose suivante : "abroger le point 3 de cette "petite convention"."

Au vote, la proposition telle que proposée par le parti socialiste est acceptée par 17 voix pour, 7 contre, et 1 abstention.

M. John Buchs, PLR : "Pour la clarté du procès-verbal, j'aimerais qu'il soit bien précisé qu'il s'agit de transférer la compétence au Conseil municipal."

M. Stéphane Boillat, maire : "Maintenant que vous avez modifié le point 3, il faut voter l'objet en lui-même."

Au vote, la vente de l'immeuble sis Beau-Site 25 pour un prix minimum de CHF 530'000.- avec compétence au Conseil municipal pour négocier la vente et signer les actes y relatifs est accepté à l'unanimité.

7. Rapport final de la commission économique et touristique concernant la Motion "Une communication ciblée pour les outils de développement économique de Saint-Imier" : décision

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi par la commission économique et touristique concernant la motion " Une communication ciblée pour les outils de développement économique de Saint-Imier " déposée le 7 décembre 2007 par la fraction socialiste. Conformément à l'art. 3 al. 1 du règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, il appartient à celui-ci de prendre une décision sur la base du rapport établi par la commission compétente.

M. Johan Wermeille, SOC : "Nous tenons à remercier la commission de l'économie et du tourisme pour son rapport final, qui nous satisfait à moitié. D'une part, il aura fallu pas moins de 4 ans pour obtenir, enfin, ce rapport. Nous tenons cependant à préciser que l'actuelle commission a débuté la réflexion relative au sujet de cette motion le 28 mars de cette année. Selon notre fraction, la motion ne semblait pas aussi problématique à mettre en œuvre que ne le laisse entendre le rapport, d'autant plus que nous avons déjà donné des pistes d'études. A lire les arguments avancés dans le rapport, on peut se demander, par extension, si les différents prospectus disponibles dans toutes les écoles de Suisse sont illégaux. Le parti socialiste souhaitait simplement que notre commune fasse savoir aux personnes intéressées que nous disposons de toute une série d'infrastructures et de possibilités susceptibles d'accompagner la naissance d'une entreprise. Ce point central ne nous semble pas être vraiment traité dans ce dossier. Nous voulions vraiment que notre commune fasse le nécessaire afin de montrer que nous sommes là pour accueillir les étudiants ou les entrepreneurs motivés à créer quelque chose. Nous devons vraiment faire le nécessaire afin de rappeler tous les avantages que nous offrons. Nous sommes toutefois heureux de savoir que, suite à la motion socialiste, un matériel de promotion a été réalisé et que différentes fiches thématiques ont été créées. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de

voir les prochains moyens de promotion pour Saint-Imier."

M. Daniel Müller, PLR : "C'est avec un intérêt tout particulier que le parti libéral radical a pris connaissance du rapport final de la commission économique et touristique concernant la motion "Une communication ciblée pour les outils de développement économique de Saint-Imier". Le parti libéral radical tient à remercier la commission pour son travail. Le dépliant qui accompagne le concept pour la promotion de Saint-Imier est de qualité. Néanmoins, nous demandons qu'on cite dans une nouvelle édition les écoles du secondaire 1 et 2, et l'Hôpital du Jura bernois SA, et que les illustrations comportent une légende, par exemple Centrale solaire de Mont-Soleil. Nous nous réjouissons de constater que l'idée lancée il y a déjà quelques années de créer un support d'information pour le développement économique de Saint-Imier "Terre d'énergies" se concrétise. Nous tenons cependant à signaler qu'une partie du travail du projet qui nous est présenté a été réalisé durant la législature 2007-2010, sous la conduite du conseiller municipal M. Pierre Jeanneret. La vision du parti libéral radical est sans ambiguïté, nous sommes prioritairement favorables à un développement endogène, afin de favoriser l'éclosion de jeunes pousses de la région. Les jeunes de cette région qui s'engagent dans une start-up doivent savoir qu'ils seront soutenus et accompagnés dans leurs premiers pas d'indépendants. Il est évident que des projets sérieux exogènes seront également soutenus. Par conséquent, le parti libéral radical est d'accord avec les outils de développement proposés dans le rapport et en conséquence accepte ce dernier."

M. Silvio Dalla Piazza, AJU : "C'est avec le plus grand intérêt que la fraction alliance jurassienne s'est penchée sur le rapport de la commission économique et touristique concernant la motion du parti socialiste du 7 septembre 2007, libellée "Une communication ciblée pour les outils de développement économique de Saint-Imier". Nous tenons à souligner la très bonne facture de ce rapport au niveau de son contenu, ainsi que la pertinence de sa conclusion. Nous proposons en conséquence de l'approuver sans restriction, en remerciant la commission pour son travail. Néanmoins, nous nous permettons de rappeler ici qu'en principe, notre règlement est très clair dans le sens que suite à une motion, la commission en charge doit fournir à notre conseil un rapport dans les 4 mois suivant son dépôt. Dans le cas présent, nous nous demandons si le texte du règlement a bien été compris, car si le chiffre 4 est bien là, nous voyons le rapport arriver non pas après 4 mois, mais après 4 ans. Il est clair qu'avec un tel délai, une motion a largement le temps de perdre toute sa pertinence. Nous demandons donc qu'il soit rappelé à toutes les commissions en charge du traitement de telles motions que notre règlement stipule clairement ce délai de 4 mois, après lequel, nous sommes en droit d'exiger au moins un rapport intermédiaire. En conséquence, la fraction alliance jurassienne vous propose d'accepter ce rapport ainsi que ces conclusions, et remercie la commission responsable pour l'excellent travail fourni."

Au vote, le rapport final de la commission économique et touristique concernant la Motion "Une communication ciblée pour les outils de développement économique de Saint-Imier" est accepté à l'unanimité.

8. Nomination d'un membre au sein de la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives en remplacement de M. Markus Leuenberger, démissionnaire

M. Eric Achermann, PLR : "Le parti libéral radical propose la candidature de Mme Talika Gerber."

Au vote, la candidature de Mme Talika Gerber est acceptée à l'unanimité, moins l'intéressée.

9. Nomination d'un membre au sein de la commission de l'Ecole primaire en remplacement de Mme Rachel Bachmann, démissionnaire

Mme Katia Ermel, AJU : "La fraction alliance jurassienne propose la candidature de Mme Josepha Chiesa."

Au vote, la candidature de Mme Josepha Chiesa est acceptée à l'unanimité.

10. Motions et interpellations

M. Pierre Jeanneret, président, indique n'avoir reçu aucune motion. Il y a différentes interpellations.

M. Eric Achermann, PLR : "Interpellation intitulée : "Ordures ménagères – déchetterie – mobilier urbain". Le parti libéral radical a longuement débattu de la problématique des ordures ménagères, de l'exploitation de la déchetterie, et du futur mobilier urbain des rues Baptiste-Savoie, Francillon, Dr Schwab, des Places du Marché et du 16 Mars.

Ordures ménagères :

Il a été constaté à Mont-Soleil que des quantités parfois importantes de sacs non officiels et d'autres objets étaient déposés dans les conteneurs ou simplement à proximité de ces derniers. Si la très grande majorité des habitants de Mont-Soleil respectent les directives de la commune et utilisent les sacs officiels, il s'agit d'identifier les tricheurs, dont certains à notre connaissance ne sont pas domiciliés à Saint-Imier. Nous demandons au Conseil municipal de prendre les mesures qui s'imposent et de sanctionner les tricheurs par une amende.

Déchetterie :

Nous devons malheureusement intervenir à nouveau concernant l'exploitation de la déchetterie. De nouveaux abus ont été constatés. En effet, des personnes non domiciliées à Saint-Imier, voire des artisans venant d'autres localités, viennent déposer, parfois en grande quantité du matériel à la déchetterie. Il n'est pas admissible que les contribuables imériens payent l'évacuation des déchets de personnes venant d'autres localités. Nous demandons au Conseil municipal de prendre les mesures nécessaires afin que le règlement de la déchetterie soit strictement respecté. Une solution par exemple, serait de remettre une vignette par famille ou par entreprise qui paient la taxe des ordures ménagères.

Mobilier urbain :

Nous demandons au Conseil municipal de nous informer sur le mobilier urbain qui sera installé suite au réaménagement de la route cantonale au centre-ville. Nous étions déjà une fois intervenus afin que des poubelles soient installées pour contribuer à la propreté de notre cité."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je réponds très brièvement. En ce qui concerne la déchetterie, vous savez qu'une étude est en cours et nous attendons ses résultats pour fin septembre. Vous me direz : "on n'est plus fin septembre". J'ai encore, ce soir, envoyé un rappel pour obtenir ces résultats. Nous allons les obtenir sous peu. Rien ne peut être fait de concret et efficace tant que nous n'aurons pas modifié la géographie de cette déchetterie. Il faudra également prendre les mesures nécessaires pour

qu'effectivement les personnes non domiciliés à Saint-Imier, voire les artisans domiciliés ou pas à Saint-Imier, cessent d'encombrer la déchetterie. Il faut encore un peu de temps. En ce qui concerne les ordures ménagères, le Conseil municipal inflige pratiquement tous les mardis des amendes. Des amendes sont mises pour les sacs non officiels découverts aussi bien en ville de Saint-Imier que sur les montagnes. Nous sommes actifs dans ce domaine et des mesures sont prises. Pour le reste, les commissions compétentes trouveront certainement des réponses à vos questions."

M. Eric Achermann, PLR : "Merci."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "En ce qui concerne le mobilier urbain, celui-ci est de la responsabilité de la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité. L'étude de ce mobilier urbain fait partie intégrante du contrat qui a été passé avec le bureau d'ingénieurs qui est chargé de la réfection de la route cantonale. Pour l'instant, rien n'a été décidé. Les différentes propositions seront soumises aux commissions concernées. Une fois analysées, elle seront réalisées."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Interpellation intitulée : "Cassons". Nous avons appris ce matin que la commission de l'équipement avait abordé ce problème dans sa dernière séance qui a eu lieu hier soir. Nous sommes naturellement satisfaits que la commission se préoccupe de ce problème et propose au Conseil municipal une solution pour améliorer la situation. Néanmoins, comme notre interpellation a été longuement débattue lors de notre séance de fraction de lundi, nous la déposons. En effet, c'est un triste et désolant spectacle qui est offert aux imériens et aux personnes de passage dans notre cité, ceci chaque premier mercredi du mois. Il est également navrant de constater que des personnes non domiciliées à Saint-Imier profitent du système pour venir déposer des objets chaque premier mercredi du mois. Les abus constatés depuis le début de l'année 2011 sont nombreux. Aussi, le parti libéral radical propose de supprimer les cassons selon le système de ramassage actuel et ceci dès 2012. Nous demandons au Conseil municipal d'étudier un concept de ramassage gratuit, par exemple sur appel une fois par mois."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Vous comprenez bien que nous avons terminé hier soir vers 21 h 00 et puis que la journée a été fort occupée. Je n'ai pas beaucoup de réponses à apporter à ce que vous venez de dire. Hier soir, nous avons préavisé une modification pour laquelle le Conseil municipal est le seul compétent. Il s'agit d'une modification du règlement ayant introduit les cassons. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui. Je dois rédiger un point pour le prochain Conseil municipal. Une discussion puis une décision devront avoir lieu. Je ne vais pas, ce soir, anticiper sur cette discussion et décision. L'objectif de la commission est bien que ce triste et désolant spectacle, pour reprendre vos mots, disparaissent à jamais, peut-être avant fin 2012. Pardon, de l'année 2011. Pour 2012, mais peut-être même avant fin 2011."

M. Frédéric Bürki, PLR, remercie le conseiller municipal.

Mme Joëlle Häller, PLR : "Interpellation intitulée : "Traitement des motions". Dans le dernier tableau des motions qui nous a été transmis par la chancellerie municipale, nous constatons avec regret, que des motions déposées au Conseil de ville en 2006, 2007, 2008, 2010 n'ont jamais été traitées. Le parti libéral radical déplore et regrette vivement qu'il ne soit pas donné suite à des motions contraignantes. C'est une atteinte grave à la démocratie directe, et une violation du règlement de notre conseil. Nous demandons au Conseil municipal de nous informer lors de la prochaine séance de notre conseil de l'état d'avancement du traitement de toutes les motions déposées dans la période 2006 à 2010."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous prenons note de votre demande. J'aimerais, avant que le Conseil municipal ne délibère de cette question, vous fournir une réponse. Il faut savoir qu'à Saint-Imier la notion de "motion" est quelque chose de tout à fait particulier. Elle suit une

procédure et un état d'esprit qui est différent de celui qu'on connaît au Grand Conseil, à l'Assemblée fédérale, et même dans des communes voisines. Nous avons un système particulier en ce sens qu'une motion devient contraignante par le seul fait qu'elle porte 7 signatures au moins, ce qui signifie qu'elle doit être traitée à ce moment soit par une commission temporaire soit par une commission permanente, ce qui veut dire que dans ce traitement le Conseil municipal n'a pas de rôle de partie. Il n'est pas l'acteur des motions. Dans les autres systèmes, lorsqu'une motion est déposée, son contenu fait en premier lieu l'objet d'un rapport de l'exécutif et puis c'est l'ensemble de l'assemblée, sur la base du rapport du l'exécutif, qui décide si la motion doit être suivie, traitée, et si elle devient contraignante. Ici, dans le système imérien, l'exécutif est en quelque sorte entraîné dans le traitement de la motion car il délègue un membre qui siègera dans la commission temporaire ou qui siège déjà dans la commission permanente. Quand vous dites que c'est au Conseil municipal de "renseigner" sur le traitement d'une motion, d'une certaine manière nous le faisons déjà en vous remettant la liste des motions et son tableau à jour pour en connaître l'état. Est-ce que c'est à l'exécutif, ou aux commissaires qui sont vos élus et puis les acteurs de vos motions, de vous informer de l'état d'avancement du traitement des motions ? C'est une question qui devra être débattue. C'est peut-être aussi le travail de votre bureau. Nous allons examiner cette question et puis nous verrons quelle suite pourra être donnée à votre demande."

M. John Buchs, PLR : "Interpellation intitulée : "Incivilités et image de Saint-Imier". Une fois de plus, et sur la base de témoignages crédibles et de photos, le parti libéral radical constate qu'une très petite minorité de jeunes donne une image affligeante et consternante de notre cité. Nous sommes déjà intervenus sur le même sujet dans ce Conseil. Mais nous devons constater qu'aucune amélioration n'est perceptible. Des détritrus de tous genres jonchent le sol dans différents lieux de la cité. Certains impolis vont également déposer leurs déchets sur des terrains privés ou devant des propriétés habitées. D'autre part, des habitants sont toujours dérangés dans leur sommeil par le bruit excessif après 22 h 00 sur la place de jeux de l'esplanade des collèges. Nous demandons que le Conseil municipal :

1. En temps que responsable de la sécurité et de l'ordre prenne des mesures afin de faire cesser ces incivilités.
2. Qu'une étude soit entreprise dans les meilleurs délais pour la pose de caméras de surveillances aux endroits sensibles. Nous n'inventons rien de nouveau, plusieurs communes de notre importance ont été dans l'obligation de poser des caméras afin d'assurer la sécurité et la protection des biens d'autrui et de la population et ceci avec succès puisque les incivilités ont diminué."

M. Stéphane Boillat, maire : "Il est vrai que certains lieux ne donnent pas satisfaction. Il est vrai aussi que nous avons tenté des mesures ponctuelles sur ces emplacements, en particulier à proximité des magasins Coop et Migros. J'imagine que ce sont un peu ces secteurs auxquels vous faites allusion. On doit constater que ces mesures ponctuelles ne sont pas suffisantes. Nous devons aussi être conscients qu'il s'agit de terrains privés et par conséquent pas réellement publics. Nous avons débattu de cette question lors de notre dernière séance. Nous avons décidé de réunir tous les intervenants quels qu'ils soient. Voisins, polices, écoles,... . Nous aimerions une implication de chacun. Nous sommes dans la situation où chacun dit que ce n'est pas de sa compétence. Si chacun fait peut-être "un petit bout" au-delà de sa compétence ou de ses habitudes, on devrait pouvoir apporter une solution. Le Conseil municipal s'est engagé dans cette démarche et nous allons voir si elle donne plus de succès que les contrôles ponctuels. Quant à la question des vidéos, elle devrait d'abord franchir l'examen de la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité. A ma connaissance, il faut élaborer un règlement. Je ne sais pas si M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité, peut vous donner plus d'éléments."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Sur le sujet des caméras, non, absolument pas."

M Stéphane Boillat, maire : "Ce sont des éléments que nous ne pouvons apporter aujourd'hui."

M. John Buchs, PLR : "Le parti libéral radical tient à remercier le Conseil municipal de se pencher sur ce problème. Nous sommes convaincus qu'on ne peut pas régler ceci simplement par un coup de baguette magique. Il faut éviter une augmentation de ces incivilités qui provoquent des tensions entre la population et des groupes de jeunes. Merci au Conseil municipal de traiter ce problème."

Mme Talika Gerber, PLR : "Interpellation intitulée : "Formation du personnel dans les écoles à journée continue". Plus de 160 enfants fréquentent actuellement l'école à journée continue à Saint-Imier. L'Ordonnance cantonale du 28 mai 2008 sur les écoles à journée continue (OEC) précise ce qui suit aux articles 3 et 4.

Art. 3

Les modules d'école à journée continue doivent être dirigés par une personne ayant achevé une formation pédagogique ou sociopédagogique

Art. 4

L'encadrement des élèves dans les modules d'école à journée continue est assumé par un effectif de personnes dont la moitié au moins disposent d'une formation pédagogique ou sociopédagogique.

Question :

Nous aimerions savoir si l'encadrement des élèves à Saint-Imier répond aux exigences de l'Ordonnance cantonale ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Mme Aline Ruchonnet est la conseillère municipale en charge des œuvres sociales, et notre représentante au sein de la fondation La Pelouse, qui gère l'accueil et l'école à journée continue. Elle vous donnera plus de précisions lors de la prochaine séance. Je peux vous dire qu'à ma connaissance le fait que la moitié du personnel dispose de qualifications est nécessaire pour obtenir un certain degré de subventionnement. Nous avons toujours veillé à l'obtenir, alors je pars de l'idée que ces exigences sont respectées. Vous aurez plus de détails lors de la prochaine séance."

Mme Talika Gerber, PLR : "Merci."

M. Markus Leuenberger, PLR : "Interpellation concernant le bulletin d'information 2 "Convivialité" édité par L'Office des ponts et chaussées du canton de Berne et la Municipalité de Saint-Imier, reçu voici quelques jours.

Nous pouvons y lire sous "Foire aux questions":

Q. La route est devenue plus étroite, avec les bordures à niveau : les véhicules ne risquent-ils pas d'empiéter sur le trottoir ? La sécurité est-elle garantie ?

R. La route entre le "Tech" et la place du Marché possède une largeur de 6 mètres, qui correspond à la norme pour une route sur laquelle les véhicules roulent à 50 km/h. Si cette vitesse est respectée, il ne sera pas nécessaire que les véhicules montent sur les trottoirs pour pouvoir croiser. D'autre part, bien que les nouvelles bordures soient

franchissables, il existera bel et bien une différence de niveau entre la chaussée et le trottoir, ce qui permettra de garantir la sécurité.

Selon les plans à disposition, la pose de poteaux de sécurité est prévue à la hauteur du Tech.

1. Est-il vrai que des demandes de poses de poteaux de sécurité ont été déposées par des bordiers de la rue Baptiste-Savoie ? Des autorisations ont-elles été accordées, si la réponse est oui par qui ?

Petit Rappel :

Selon la brochure n° 1, la nouvelle architecture de la route devait amener une convivialité entre piétons et automobilistes, ainsi qu'un sentiment de sécurité accru.

Si tel devait être le cas et que la commune accepte des dérogations pour la pose de poteaux, la commune créerait un fâcheux précédent. Un précédent qui nous conduirait directement au 30 km/h. Ce qui n'est pas conforme à la convention signée entre la commune et le Canton de Berne.

2. Plusieurs commerçants et indépendants nous ont signalé une forte diminution de leur chiffre d'affaires. Le canton et la commune vont-ils les dédommager pour la perte commerciale subie ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Je vais répondre à la deuxième question. S'agissant de l'indemnisation des commerçants, il a toujours été dit, ici, et aux personnes concernées, qu'en principe que ce soit par la commune ou le canton, il n'y aurait pas d'indemnisation en raison de la perte de chiffre d'affaires qui pourrait être liée aux travaux. L'indemnisation pourrait être envisagée uniquement dans des cas de rigueur extrême, des cas vraiment particuliers. Nous avons rencontré à plusieurs reprises les commerçants, nous les rencontrerons encore lundi prochain pour discuter de la suite. Les commerçants et la commission de l'économie et du tourisme ont également eu des discussions. Nous avons essayé d'instaurer un partenariat pour permettre d'atténuer les effets de ces travaux. De trouver des *modus vivendi* pour que les commerces puissent rester attractifs. Vous aurez l'occasion de vous prononcer sur des propositions concrètes en faveur des commerçants lors d'une prochaine séance."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Après 7 mois de chantier vous vous réjouissez autant que moi de l'usage, demain matin déjà, de cette route cantonale. Il s'agit de 7 mois de chantier, les choses se sont très bien passées, et même du point de vue financier. Je pense qu'on doit, en premier lieu, se réjouir avant d'émettre des craintes ou des doutes. Quant à ces deux poteaux, c'est le canton qui a décidé, de sa propre autorité. Ces trottoirs appartiennent au canton. Devant le magasin Denner, l'idée est d'éviter que des camions se parquent sur le trottoir pour décharger des marchandises, et également pour que des gens ne puissent se stationner sur le trottoir après avoir acheté des marchandises. Le canton a décidé de faire des trous appelés, je ne sais pas exactement comment "réservation, carottage" permettant, si nécessaire, de mettre en place des poteaux. Il s'agit du seul endroit où les poteaux ne sont pas installés pour l'instant. Il pourrait l'être si la population est trop indisciplinée à cet endroit."

M. John Buchs, PLR : "Nous avons examiné les plans lors de notre fraction. Il y a une violation du règlement que nous avons accepté ici. C'est un fâcheux précédent. Si l'on pose deux poteaux, la semaine suivante quelqu'un d'autre demandera également que des poteaux soient posés devant chez lui. Pour finir, il y en aura partout. J'ai bien compris que ce n'est pas la commune, mais bien le canton qui a décidé ceci. C'est regrettable que le canton donne le mauvais exemple. Je demande à la commission de l'organisation du

territoire et de la sécurité, qui est la garante du respect du règlement, d'être attentive à ceci. Si demain je pose un velux chez moi, on me le fera enlever. Le canton doit respecter ce qui a été décidé en collaboration avec nous."

M. John Buchs, PLR : "Je peux vous assurer que c'est notre dernière interpellation. Interpellation intitulée : "Règlement scolaire de la commune de Saint-Imier". Le règlement scolaire de la commune de Saint-Imier a été approuvé par le Conseil général en octobre 1995, et en novembre de la même année par le Corps électoral. Ce règlement qui régit les jardins d'enfants et la scolarité obligatoire est en bonne partie obsolète. En effet, le canton a mis en vigueur une nouvelle Ordonnance sur l'école obligatoire le 28 mai 2008. Afin d'aider les communes dans la mise en œuvre de la nouvelle législation la Direction de l'instruction publique (DIP) a publié le 8 mars 2008 un guide à l'intention des communes : REVOS 08 intitulé "Organisation et conduite de l'école". Le règlement scolaire de 1995 est toujours publié sur le site internet. Il découle de ce qui précède qu'il est en vigueur.

Nous avons deux questions :

1. Pourquoi lors de la dernière législature, n'a-t-on pas mis à jour le règlement précité en tenant compte des directives de la DIP ?
2. Quand le règlement scolaire adapté à la nouvelle législation nous sera-t-il soumis ?"

Mme Danièle Kiener, chef du département des écoles : "Comme vous le savez M. John Buchs, PLR, un nouveau règlement doit passer devant les commissions scolaires primaire et secondaire, puis au Conseil municipal, avant d'être présenté au Conseil de ville. Le premier jet a été fait courant juin 2011. Nous l'avons ensuite envoyé à la Direction de l'instruction publique pour avoir un avis de droit. Suite à cet avis, nous avons fait quelques modifications, ce qui implique que nous devons à nouveau passer le nouveau règlement aux diverses commissions. Nous n'en avons malheureusement pas eu le temps. Comme les prochaines commissions scolaires se dérouleront en décembre, vous aurez le plaisir de pouvoir le consulter dans un des premiers Conseils de ville de 2012."

M. John Buchs, PLR : "Je remercie la conseillère municipale pour la réponse. Nous souhaiterions que dans l'intervalle, les directives de REVOS soient déjà appliquées pour être en parfaite adéquation avec la nouvelle loi. Par exemple les art. 17 et 18, du règlement scolaire, qui figurent sur le site internet, parlent des compétences des commissions d'écoles. Ceci a totalement changé depuis 2008."

11. Réponses aux motions et interpellations

M. Stéphane Boillat, maire : "Lors de la dernière séance, M. Jean Luc Berberat, AJU, a déposé une interpellation concernant le survol des PC-21 sur l'Arc jurassien. Nous nous sommes renseignés et je vous donne lecture de la réponse que nous avons reçue :

"Monsieur le Président du Conseil municipal,

Votre demande d'informations, en date du 15 septembre 2011, nous a bien été transmise par la Base aérienne de Payerne. Même si nous avons déjà rencontré les autorités cantonales à cet effet, invité les médias pour une conférence de presse à l'aéroport des Eplatures à la Chaux-de-Fonds et diffusé des communiqués de presse, il est de notre devoir de vous transmettre quelques informations concernant le Pilatus PC-21 qui survolent votre région. Je peux vous transmettre différents éléments qui vous permettront de répondre à l'interpellation du conseiller Jean-Luc Berberat. Vous pourrez également au besoin renseigner vos citoyens ou les orienter vers les bonnes personnes pour plus de

renseignements.

Le bruit que vous entendez est très certainement produit par le PC-21, qui est utilisé comme avion d'écolage. Les élèves-pilotes font leur apprentissage de pilote militaire professionnel sur PC-7, passent ensuite sur PC-21, tout deux équipés de turbopropulseur, et sont ensuite formés sur jet, le F/A-18. L'école sur PC-7 est basée à Locarno au Tessin. Celle sur PC-21 est elle stationnée à Emmen (LU) mais opère également depuis Sion. Les bases qui accueillent des F/A-18 sont Payerne, Meiringen, Sion et Emmen. Jusqu'en 2009, l'école de pilote transitait par le F-5 Tiger, un avion de combat à réaction. Le but de ce changement était de disposer d'un avion moderne de dernière génération et adapté aux besoins. Mais cela permet aussi de consommer 10x moins de carburant, de produire 10x moins de CO2 et de diviser les coûts d'exploitation par deux. De plus, cet avion fait intrinsèquement moins de bruit que le F-5 Tiger. Un simulateur installé à Emmen permet également de limiter les vols au minimum nécessaire. Nos pilotes s'entraînent déjà dans ce simulateur, mais les sensations réelles de vol ne peuvent pas y être reproduites. Les jeunes pilotes doivent ressentir la pression sur leur corps, les effets des "g" sur leur respiration par exemple, la gestion du stress qui n'est pas identique dans un simulateur ou dans la réalité. Autant d'éléments qui imposent un minimum de vols.

Il y a probablement une explication au fait que les citoyens prêtent plus d'attention aux vols du PC-21. En effet, auparavant, ces exercices se faisaient avec le F-5 Tiger. Le bruit des réacteurs en altitude, qui, avec le temps, faisaient partie du paysage sonore - si je peux m'exprimer ainsi - est totalement différent de celui de la turbine du PC-21. Un son qui ne se situe pas du tout dans la même gamme d'ondes, à laquelle les citoyens sont plus attentifs. Nos spécialistes travaillent depuis plusieurs mois dans le but de déterminer pourquoi l'avion fait ce bruit. Il semblerait notamment que l'hélice joue un rôle important. Ils pourront ensuite essayer de trouver des solutions techniques, s'il y en a, pour modifier l'appareil.

De plus comme il opère à une altitude de 3000 m, il n'est pas toujours visible, mais audible. De par leur conception et leur turbopropulseur, le plafond opérationnel de ce type d'appareil est inférieur à celui des avions à réaction, le F-5 Tiger étant jusqu'en juillet 2008 pour l'écolage. Pour comparaison, le plafond maximum du PC-21 est limité à 7'600 mètres alors qu'un F/A-18 peut monter à plus de 16'000 mètres. De ce fait, il est difficile de l'utiliser dans les zones aériennes militaires au-dessus des Alpes. Mais, comme nous sommes conscients de cette problématique, deux nouvelles zones ont été établies lors de l'introduction du PC-21.

En effet, la structure de l'espace aérien découle de la loi fédérale sur l'aviation civile. Dans un but de régulation de l'espace aérien - auquel participent l'Office fédéral de l'aviation civile (l'OFAC), skyguide et les Forces aériennes - et pour des raisons de sécurité aérienne évidentes, l'accès à certains espaces est limité aux avions militaires. Trois secteurs sont utilisés par les avions de combat, deux au-dessus des Alpes et le dernier, transfrontalier avec la France, au-dessus du Jura. Pour le PC-21 plus spécifiquement, l'OFAC a réservé trois secteurs d'utilisation, un au-dessus de la Suisse centrale ("Hohgant"), le deuxième au-dessus de la Suisse orientale ("Speer") et le troisième au-dessus de la chaîne du Jura ("Chasseral"). Lors de ses différentes communications, l'OFAC a toujours signalé deux nouvelles zones - celles de Suisse centrale et orientale - réservées au PC-21 puisque celle qui est au-dessus du canton de Neuchâtel existait déjà. A proprement parler du secteur aérien qui vous concerne, l'arrivée du PC-21 n'a strictement rien changé à son cadre d'utilisation et à son cadre formel. Ce qui n'est pas le cas au niveau du bruit ressenti, nous en convenons. La limite inférieure d'utilisation purement militaire est restée à 10'000 pieds (env. 3'050 mètres). Mais comme tout autre avion ou hélicoptère, il peut être amené à voler en-dessous de cette limite et doit se tenir alors aux prescriptions de sécurité du vol à vue notamment.

L'espace au-dessus de votre région est utilisé aussi bien pour des vols spécifiques et

d'instruction pour les élèves-pilotes que pour le vol en formation, ces compétences faisant partie de l'entraînement de base d'un pilote militaire professionnel. Les heures durant lesquelles ses espaces sont réservés à l'aviation militaire sont les suivantes : 8 h 00 - 11 h 45 et 13 h 30 - 17 h 00 du lundi au vendredi. Mais réserver ne signifie pas utiliser. En effet, différents paramètres entrent en ligne de compte dans le choix d'utilisation d'une zone plutôt qu'une autre. Pour le PC-21 plus particulièrement le lieu de stationnement, comme les conditions météorologiques, l'utilisation de cette zone par les jets,... sont autant de critères. Il est donc très difficile d'établir une planification précise puisqu'elle est en constante évolution. Comme vous le constaterez, les PC-21 ne survolent pas uniquement votre région. De plus, à l'intérieur d'un même espace aérien, nous essayons de ne pas survoler toujours au-dessus de la même zone. Cette répartition nous amène à voler une fois au-dessus du Val-de-Ruz, une fois au-dessus du littoral, du Val-de-Travers, du Chasseral, des Montagnes neuchâteloises,... afin de limiter au maximum les désagréments pour les habitants. Nous essayons dans la mesure du possible de voler au-dessus de zones moins habitées, mais la petite taille de l'espace aérien empêche souvent de le réaliser. En effet, deux voies aériennes internationales traversent la Suisse, entre le lac Léman et celui de Constance et l'autre du Tessin à Schaffhouse. C'est là que volent les avions de lignes entre autres. Au-dessus des Alpes, les espaces sont utilisés - presque aux mêmes heures que celle du PC-21 par les jets de combat. Des contraintes liées aux autres utilisateurs de la 3e dimension limitent donc les possibilités.

Malheureusement nous ne pouvons pas vous proposer une planification précise, si ce n'est les périodes de pause comme il y a eu lors des deux dernières semaines de juillet. Mis à part cela, des exercices peuvent avoir lieu toute l'année. L'intensité des vols sur votre région a déjà diminué à partir du 9 septembre 2011. Dès qu'une zone n'est pas utilisée par les avions militaires, elle est de ce fait mise à disposition de l'aviation civile, cela étant facilité grâce au fait que skyguide gère à la fois les espaces civils et militaires.

En espérant vous avoir apporté des informations utiles, je me tiens à votre disposition pour tout autre renseignement à l'adresse suivante :

Laurent Savary
Communication des Forces aériennes
Papiermühlestrasse 20
3003 Berne
031 323 22 58
bruit.avions@vta.admin.ch
Ou sur notre site internet :
www.forcesaeriennes.ch

Je vous prie, Monsieur le Président du Conseil municipal, de recevoir mes meilleures salutations.

La lettre est signée de M. Laurent Savary, suppléant du chef de la communication des Forces aériennes."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je vous remercie pour cette réponse très, très, exhaustive. Je crois que je sais tout, effectivement, maintenant sur le PC-21."

12. Petites questions

M. Johan Wermeille, SOC : "Nous avons constaté une recrudescence d'amendes dans une période de travaux qui complique parfois le parcage. Est-ce vraiment opportun ? Quelle est la ligne directrice de la commune ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "La réponse est très délicate à donner. Si l'on a écouté la phase précédente des débats, un certain nombre d'amendes sont demandées par votre conseil. On voit que dans certains domaines, peut-être pas les mêmes, cela donne lieu à un reproche. Nous essayons d'être compréhensifs par rapport à la vie locale, les contrôles n'ont pas toujours été effectués. Il y a eu, parfois, une certaine souplesse, mais cela n'est pas toujours possible. Dès la fin des travaux les contrôles reprendront normalement."

M. Johan Wermeille, SOC. "Merci. Je tiens à préciser que c'est juste une question et non pas un reproche."

M. Patrick Linder, SOC : "Suite à un classement qui a été réalisé par le journal Weltwoche, et qui classe le Jura bernois en dernière position des communes suisses (la commune de Reconviiler arrivant en dernière position), est-ce que le Conseil municipal envisage une réaction ? Nous savons que les critères retenus pour ce type étude sont évidemment subjectifs, se basant sur des éléments comme la fiscalité ou la rémunération moyenne par habitant."

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Effectivement nous avons vu ce classement établi par le journal Weltwoche. Parallèlement à cela, il y a une étude du Crédit Suisse qui vient de positionner Saint-Imier parmi les meilleures communes de Suisse romande au niveau du revenu disponible après déduction des impôts, frais de mobilité, et assurances. Actuellement, nous sommes dans un monde où l'on classe les villes et les pays avec des chiffres, des lettres,... . C'est toujours très difficile et subjectif. Je ne sais pas s'il est de bon aloi de faire tout un foin par rapport à ces classements. Nous nous sommes posé la question au Conseil municipal s'il fallait réagir. Les éléments sont parfois contradictoires. Parfois, nous sommes bien classés et parfois nous nous retrouvons en fin de classement. Pour ma part, je pense qu'il faut faire une appréciation globale et Saint-Imier se situe dans les bonnes communes. Il faut voir les choses de manière globale, et c'est de cette manière que l'on peut faire un classement objectif, et non pas en se focalisant uniquement, par exemple, sur la fiscalité comme c'est le cas dans le journal Weltwoche qui nous pénalise par rapport à d'autres communes. Quant à réagir, nous en discuterons encore au Conseil municipal, voire en commissions de l'économie et tourisme."

M. Patrick Linder, SOC : "Merci. Je vous rejoins parfaitement. Saint-Imier a des ressources. Pour ma part, je crois qu'on doit essayer de combattre le dénigrement dont nous sommes victimes."

13. Réponses aux petites questions

Il n'y a pas de réponse aux petites questions.

14. Divers et imprévu

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je reviens sur le point 2 de l'ordre du jour où j'ai directement été attaqué par la fraction libérale radicale. Je me pose la question suivante : pourquoi s'abstenir sur ce point quand on n'en conteste pas la retranscription du contenu, mais ce qui a été dit pendant la séance, autrement dit le contenu lui-même ? Je ne vois pas du tout le rapport. On pourrait aboutir à ce que, dans un cas extrême, tous les conseillers de ville ne soient pas du tout d'accord avec ce qui a été dit, et donc à une abstention de chacun et le procès-verbal ne serait pas accepté. Cela me paraît complètement absurde. Je constate en relisant ledit procès-verbal que M. John Buchs, PLR, a dit la chose suivante, je cite : "J'ai écouté avec attention les propos de M. Jean Luc Berberat, AJU. Ni ma fraction ni moi

n'avons de commentaire à faire sur ce qui a été dit." A priori cela a changé. Je reprends le procès-verbal : "Je relève simplement que l'arrangement, le consensus, doit être trouvé au sein des commissions. Je pratique ceci depuis 41 ans et cela a toujours fonctionné. M. Jean Luc Berberat, AJU, l'a vu hier soir, lors de la commission des finances, on trouve des solutions. Nous ne voulons pas nous immiscer dans le travail des commissions. Les commissions doivent fixer l'heure des séances tout en tenant compte, dans la mesure possible, de l'intérêt général de la collectivité pour que tout le monde puisse participer". Voilà ce qu'a dit M. John Buchs, PLR. Cela n'a pas été contesté. Depuis, je constate qu'il a un peu changé d'avis".

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 03.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :